

ÉDITORIAL

États Généraux de l'enseignement des mathématiques

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un groupe de travail inter-associations se réunit actuellement pour réfléchir et discuter sur l'éventuelle organisation d'États Généraux de l'enseignement des mathématiques. Lors de la rencontre du Conseil d'Administration de l'AMQ, en février 87, il a été voté de prendre l'initiative de cet événement et d'impliquer les associations concernées par l'enseignement des mathématiques. Les associations réunies sont:



Louise Lafortune

- AMQ:** Association Mathématique du Québec
APAME: Association des promoteurs de la mathématique à l'élémentaire
GCSM: Groupe des chercheurs en sciences mathématiques
GDM: Groupe des didacticiens de la mathématique
GEMC: Groupe des enseignantes et enseignants de mathématiques au collégial
GRMS: Groupe des responsables des mathématiques au secondaire
GRTS: Groupe de recherche en topologie structurale
MOIFEM: Mouvement international pour les femmes et l'enseignement de la mathématique
QAMT: Quebec Association of Mathematics Teachers

L'idée a été lancée lors du dernier congrès de l'AMQ (octobre 86). Un atelier se tenait alors sur l'orientation de l'association. Le débat s'est élargi sur l'enseignement des mathématiques et l'organisation d'États Généraux de l'enseignement des mathématiques semblait un moyen d'approfondir le débat. Aussi, à ce même congrès, les discussions amorcées lors de l'assemblée générale montraient un intérêt à discuter de l'enseignement des mathématiques.

Le moment est considéré comme propice car, d'une part, l'enseignement des mathématiques est de plus en plus remis en question et, d'autre part, il prend de plus en plus d'ampleur, en particulier, avec l'avènement des nouvelles technologies. Aussi, les programmes et les régimes pédagogiques changent sans qu'il n'y ait vraiment échanges et discussions entre les niveaux. Nous n'avons pas souvent l'occasion de nous communiquer nos points de vue ainsi que les informations pertinentes concernant ces changements. Les États Généraux pourraient être l'occasion de se concerter pour de futures modifications. Il pourrait en résulter une meilleure cohérence pédagogique de l'enseignement des mathématiques à tous les niveaux scolaires.

Plusieurs événements nous font aussi penser que l'enseignement des mathématiques fait partie des préoccupations.

- *Étude de l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation sur l'enseignement des mathématiques au primaire (juillet 85) lors de la dernière session de l'APAME (novembre 86).*
- *Implantation des nouveaux programmes ainsi que le suivi du GRMS dans le perfectionnement des professeurs et professeures de mathématique du secondaire lors de ses sessions d'étude et de perfectionnement (juin de chaque année).*
- *Mémoire du GEMC sur la place des mathématiques au collégial (encart du Bulletin AMQ de mai 86).*
- *Situation d'ensemble, du primaire à l'université, décrite lors du panel de fermeture du dernier congrès de l'AMQ (Bulletin AMQ de mars 87).*
- *Organisation du colloque «Femmes et Mathématique» (juin 86).*

Le groupe de travail sur les États Généraux de l'enseignement des mathématiques a amorcé ses rencontres et discussions en juin 87. À cette occasion, les personnes présentes ont pu exprimer leur opinion et/ou celle de leur groupe sur la situation de l'enseignement des mathématiques au Québec et ont tenté de cerner la pertinence et l'orientation que pourrait prendre cet événement. La participation de tous les groupes ainsi que des intervenants et intervenantes dans l'enseignement des mathématiques semble préoccuper plusieurs d'entre nous. Nous avons poursuivi des échanges en août 87. À ce moment-là, tous les groupes étaient présents et nous étions contents et contentes de pouvoir le signaler.

Dans tous les groupes, il y a un intérêt à la tenue d'États Généraux de l'enseignement des mathématiques. Il nous reste à mieux cerner la forme et la dimension que nous pourrions donner à cet événement ainsi que les thèmes prioritaires à intégrer dans les discussions des États Généraux.

Et maintenant, vous demandez-vous?: «Quand auront lieu ces États Généraux?» Le moment n'est pas encore définitif, mais nous croyons qu'il est possible de réaliser cet événement au cours du PRINTEMPS 1990.

Louise Lafortune

*Membre pour MOIFEM du groupe de travail inter-associations
sur les États Généraux de l'enseignement des mathématiques
Septembre 1987*

Politique de rédaction du bulletin AMQ

Dans chaque numéro du BULLETIN AMQ, on retrouve un éditorial circonstancié, des chroniques de nature mathématique, des articles d'information et des articles de fond comprenant trois volets: mathématiques, didactique des mathématiques et informatique reliée à l'enseignement des mathématiques.

Tous les articles de fond ont été soumis à l'arbitrage de la façon suivante:

- a. Deux personnes se sont prononcées sur chaque article: un rédacteur et un arbitre externe.
- b. Le rédacteur et l'arbitre ont accepté l'article ou suggéré quelques modifications.
- c. Parfois, s'il y a eu divergence de vue entre le rédacteur et l'arbitre, on a alors fait appel à un 2^e arbitre.

En général, les articles ne doivent pas avoir été publiés dans une autre revue ou en processus de l'être. Toutefois, il pourrait y avoir des exceptions qui seront étudiées par le comité de rédaction. Les personnes intéressées à publier un article de fond doivent le faire parvenir au rédacteur en chef.

Les auteurs auront à suivre les directives suivantes:

- 1) La longueur normalement maximum d'un article est de 20 pages dactylographiées. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction et la Direction du *Bulletin*.
- 2) Les auteurs doivent faire parvenir au Comité de rédaction quatre (4) copies de leur projet d'article ou de leur article.
- 3) Les articles doivent normalement se situer à l'intérieur de l'un des trois (3) thèmes du *Bulletin*: mathématiques, didactique des mathématiques et informatique appliquée à l'enseignement ou à l'apprentissage des mathématiques. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction.

Les dates de parution sont: 15 mars, 15 mai, 15 octobre et 15 décembre.

Les articles parus dans le *BULLETIN AMQ* peuvent être reproduits avec la mention de la source. Le prix Roland Brossard sera attribué au meilleur article publié dans le *BULLETIN AMQ*.